

Image not found or type unknown



## Héritage suite à un décès

Par **bagh**, le **10/01/2015** à **23:08**

Madame, Monsieur, ma mère étant décédée en 1949, moi je suis né en 1947, et un frère aîné en 1945, suite au décès de ma mère, mon père s'est remarié la même année soit en 1949, et a eu 7 enfants. Celle-ci vient de décéder, et mon père toujours vivant et a 94 ans. Déjà mes demi frères et sœurs, se battent en eux pour recevoir leur part d'héritage du côté de leur mère, ma question: Mon frère et moi du premier lit, qu'a t'on à espérer sur cette héritage? on n'y a droit aussi ou pas? et si non pourquoi? il faut noter également qu'il existe deux livrets de famille. merci infiniment pour votre réponse. bagh.